

# UNION DES COMORES

*Unité - Solidarité - Développement*

Président de l'Union

Moroni, le 22 DEC 2021

## DECRET N° 21-139/PR

Portant promulgation de la loi N°21-021/ AU du 30 novembre 2021, autorisant le Président de l'Union des Comores à ratifier le Protocole portant amendement de la Convention relative aux Infractions et à certains autres Actes survenant a bords des Aéronefs.

### LE PRESIDENT DE L'UNION,

VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par référendum, le 30 juillet 2018, notamment en son article 64 ;

### DECRETE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Est promulguée la loi N°21-021/AU, autorisant le Président de l'Union des Comores à ratifier le Protocole portant amendement de la Convention relative aux Infractions et à certains autres Actes survenant a bords des Aéronefs, adoptée le 30 novembre 2021, par l'Assemblée de l'Union des Comores et dont la teneur suit :

« **Article unique** : L'Assemblée de l'Union autorise le Président de l'Union des Comores à ratifier le Protocole portant amendement de la Convention relative aux Infractions et à certains autres Actes survenant à bords des Aéronefs.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Union des Comores ».

**ARTICLE 2** : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

AZALI Assoumani

